

Objet :

Plan de sobriété de la Ville de Sotteville-lès-Rouen : approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagement dans le cadre de la COP 21 locale ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 approuvant le programme d'actions « Sotteville engagée » en vue de sa mise en œuvre sur une période de 4 ans (2022 – 2025) ;

Considérant :

- le contexte international de crise énergétique majeure qui impose de faire des économies en matière de consommation énergétique,
- l'engagement depuis de nombreuses années de la Ville de Sotteville-lès-Rouen dans une politique de développement durable, notamment lors de la COP21 Rouen Normandie, puis son plan d'actions « Sotteville engagée »
- que le travail entamé en termes de sobriété énergétique s'inscrit en continuité du plan d'actions « Sotteville engagée » 2022-2025 et contribuera aux objectifs de transition écologique que la Ville de Sotteville-lès-Rouen s'est fixée,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de sobriété de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, défini comme suit :

À l'échelle du territoire :

- **Etre moins dépendant des énergies fossiles et de l'électricité, à travers :**
 - Le développement des réseaux de chaleur biomasse : raccordement du quartier Buisson au réseau Madrillet (gymnase et école Buisson, logements collectifs...), étude en cours pour le raccordement espace Lods depuis Grammont.
 - La production d'énergie renouvelable : installation de panneaux photovoltaïques sur le gymnase Buisson, intégration des énergies renouvelables dans le programme de rénovation de l'espace Lods
 - L'accompagnement des particuliers et des entreprises dans leurs projets de production d'énergie renouvelable (relais du kit photovoltaïque de la Métropole notamment).

- **Réduire les consommations liées à l'éclairage public :**
 - Poursuite de l'extinction de l'éclairage public (la moitié de la Ville déjà éteinte entre 1h et 5h) :
 - Réflexions sur le périmètre
 - Réflexions sur l'amplitude horaire
 - Illuminations de Noël : périmètre réduit de moitié, période d'éclairage réduite de 15 jours et durée quotidienne limitée (17h-21h).

- **Mobiliser les acteurs du territoire :**
 - Sensibilisation accrue des acteurs économiques au respect des réglementations en vigueur et soutien à une ambition dépassant les obligations.
 - Poursuite par les bailleurs sociaux d'un ambitieux programme de rénovation énergétique de leur patrimoine sur la commune (1098 logements, pour un montant de près de 48 M€).

A l'échelle du patrimoine de la Ville :

- **Bâtiments :**
 - Travail en cours sur les consignes de température (niveau et bornes horaires) : analyse fine par typologie de bâtiment pour s'adapter au mieux aux usages. Concertations qui ont débuté.
 - Limitation de la période de chauffe (vacances d'automne).
 - Optimisation de l'utilisation de nos équipements :
 - Fermeture des équipements sportifs pendant les vacances de fin d'année
 - Regroupement des deux accueils de loisirs élémentaires sur l'école Buisson pendant les vacances de fin d'année
 - Fermeture de l'accueil de loisirs ado City vacances pendant les vacances de fin d'année.
 - Promotion des bonnes pratiques qui permettent d'économiser l'énergie dans notre patrimoine via un réseau d'agents municipaux référents « sobriété »
 - Mise en place d'objectifs de consommation maximale d'énergie dans le cadre de nos contrats avec les prestataires.
 - Mise en place de règles partagées. Ex : Rafraichisseurs d'air sans effet si la température est inférieure ou égale à 26°C.

- **Numérique :**
 - Dans le cadre du réseau des « référents sobriété », accompagnement à la limitation de l'impact énergétique des usages informatiques : diminuer le nombre de mails, limiter les espaces de stockage ...
 - Amplifier l'extinction des équipements numériques non-stratégiques.
 - Réduire la consommation des équipements informatiques en systématisant les renouvellements de matériels par des achats de classe A.

▪ **Environnement / Espaces publics :**

- Réflexion sur la fréquence de passage des balayeuses : principal poste de dépenses en matière de carburant.
- Poursuite de la mutation du pool de véhicules.
- Incitation aux modes de déplacements doux, actifs et en commun.
- Réduction des consommations d'eau : mise en place compteurs/disjoncteurs (11 sites) qui réduisent fortement les fuites, réflexion en cours sur la récupération de l'eau de la piscine, optimisation de l'arrosage des terrains sportifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE.

« Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 de code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication – le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr. »

NOTICE EXPLICATIVE N° 89

Objet : Plan de sobriété de la Ville de Sotteville-lès-Rouen : approbation

La Ville de Sotteville-lès-Rouen s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de développement durable sur son territoire. D'abord avec sa participation à l'Accord de Rouen pour le climat en 2018, et plus récemment, un grand travail de concertation a été mené avec les Sottevillaises et les Sottevillais, qui a permis la réalisation, d'un plan d'action : Sotteville engagée.

Il vise à accompagner le territoire dans sa transition écologique et à renforcer l'exemplarité de la Ville en matière de développement durable. Il constitue ainsi la feuille de route opérationnelle de la Ville sur la période 2022-2025 pour développer les mobilités douces, promouvoir un urbanisme durable et la transition énergétique du territoire, développer la nature en ville, adapter le territoire au changement climatique.

Ces politiques ambitieuses ne sauraient éluder la crise énergétique majeure qui a lieu partout en France, et dans notre commune. Elle se traduit par une hausse sans précédent des coûts de l'énergie.

Face à cette situation, seul un effort collectif permettra d'en limiter les conséquences économiques, sociales et environnementales. C'est pourquoi la Ville de Sotteville-lès-Rouen engage un plan de sobriété qui vient renforcer et accélérer les plans d'actions déjà engagés.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de sobriété de la Ville de Sotteville-lès-Rouen.